



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Communiqué de média

Trajectoires de réduction des éléments nutritifs et des produits phytosanitaires — Que doit savoir la pratique agricole et comment AGRIDEA apporte son soutien ?

Lausanne, Lindau, Cadenazzo, le 14 avril 2022. Avec la décision prise hier par le Conseil fédéral concernant les objectifs de réduction des pertes d'éléments nutritifs et des produits phytosanitaires, il y a un grand besoin d'information pour la pratique agricole. Quelles sont les mesures prévues pour les contributions au système de production et les prestations écologiques requises (PER) ? Sur la plateforme de connaissances agripedia.ch, AGRIDEA regroupe les nouveautés pour chaque type de production sous forme de fiches d'information gratuites.

Le Conseil fédéral a statué hier sur le train d'ordonnances relatif à l'initiative parlementaire (Iv. pa.) 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ». Il a ainsi exécuté le mandat du Parlement, qui souhaite réduire de moitié les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2027 et diminuer de 20 % les pertes d'éléments nutritifs d'ici 2030. Les branches sont responsables et doivent prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs. Le paquet d'ordonnances apporte un soutien d'accompagnement et entre en vigueur en grande partie dès janvier 2023.

Pour atteindre les objectifs relatifs aux trajectoires de réduction des produits phytosanitaires et des pertes d'éléments nutritifs, le Conseil fédéral prévoit des mesures contraignantes et volontaires. En ce qui concerne les contributions au système de production, les exploitations agricoles peuvent choisir les programmes correspondants. Sur la plateforme de connaissances agripedia.ch, AGRIDEA montre quelles sont les nouvelles exigences des prestations écologiques requises (PER) et quelles nouvelles mesures sont encouragées par les paiements directs. Pour ce faire, elle a élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), des fiches d'information adaptées aux différentes filières de production. Grâce à ce regroupement d'informations, les agriculteur-trice-s et autres personnes trouvent facilement les informations qui les intéressent et disposent ainsi d'une base de décision solide pour leur pratique.

Dans son rôle de plaque tournante du savoir, AGRIDEA accompagnera la mise en œuvre du plan de mesures pour une eau propre et une agriculture plus durable. « Nous continuerons à soutenir les familles paysannes et la vulgarisation agricole afin d'exploiter le potentiel des bonnes pratiques agricoles et d'atteindre les objectifs clairs des trajectoires de réduction », déclare Ulrich Ryser, directeur d'AGRIDEA. En outre, AGRIDEA organisera un webinaire le 13 mai en allemand (url.agridea.ch/absenkpfade) et le 20 mai en français (url.agridea.ch/trajectoires-de-reduction) sur la mise en œuvre du paquet de mesures.

Plus d'informations

www.agripedia.ch/focus-ap-pa

Personne de contact

Jean-François Vonnez, responsable suppléant du groupe Production végétale, Environnement +41 21 619 44 38, jean-francois.vonnez@agridea.ch

Images et légende

Image symbolique – Copyright : AGRIDEA

Légende : AGRIDEA regroupe sur www.agripedia.ch/focus-ap-pa les informations pertinentes concernant les trajectoires de réduction des éléments nutritifs et des produits phytosanitaires pour chaque type de production agricole.

Aperçu des modifications d'ordonnances

Le paquet d'ordonnances relatif à l'Iv. pa. 19.475 concrétise les modifications de la loi dans différentes ordonnances. Sont concernées dans un premier temps l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD), l'Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (OSIAgr) et l'Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Les mesures concernent avant tout les prestations écologiques requises (PER) et les contributions au système de production nouvellement créées ou adaptées. Les contributions à l'efficacité des ressources introduites en 2014 sont pour la plupart abandonnées ou transformées en contributions au système de production.

AGRIDEA – la centrale de vulgarisation agricole

En tant que centre de connaissances indépendant, AGRIDEA s'engage de manière proactive, depuis 1958, en faveur de solutions durables et adaptées à la pratique, dans l'économie agricole et alimentaire suisse. L'association, qui compte environ 120 employé-e-s à Lindau, Lausanne et Cadenazzo, met en réseau divers acteur-trice-s au travers de savoir-faire agronomiques et méthodologiques et propose des cours, des projets, des publications et des logiciels dans le cadre de partenariats solides.

Lindau Eschikon 28 | CH-8315 Lindau | T +41 (0)52 354 97 00
Lausanne Jordils 1 | CP 1080 | CH-1001 Lausanne | T +41 (0)21 619 44 00
Cadenazzo A Ramél 18 | CH-6593 Cadenazzo | T +41 (0)91 858 19 66
www.agridea.ch ISO 9001 | IQNet
info@agridea.ch